

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21086
Code(s) ROME	A1410
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE	18440135400057	Former et organiser l'évaluation
LEGTA	19360017800019	Former et organiser l'évaluation
LEGTA	19711067900010	Former et organiser l'évaluation
LEGTA	19790768600012	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE CAULNES	19221032600018	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE FIGEAC	19460490600017	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA D'AUBENAS	19070916200019	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le cheptel caprin français est le quatrième de l'Union Européenne, derrière la Grèce, l'Espagne et la Roumanie. La France arrive en tête pour la production laitière. 5000 exploitations détiennent 770 000 chèvres. Ces exploitations se répartissent en trois catégories : les livreurs de lait non transformé (48 %), les fromagers (47 %) et les mixtes (5 %).

Le cheptel français de chèvres laitières est principalement constitué de deux races : l'Alpine et la Saanen. Le cheptel caprin est principalement présent dans 5 régions : Nouvelle-Aquitaine, Auvergne- Rhônes-Alpes, Pays de Loire, Occitanie et Centre-Val de Loire.

Le type d'exploitations dépend de l'utilisation de la surface fourragère mise en œuvre, de la destination du lait (collecte ou transformation fermière) et de l'association avec d'autres productions.

Ainsi les deux systèmes de production principaux connaissent de nombreuses déclinaisons :

- pour les systèmes laitiers spécialisés : associés à des cultures de ventes, associés à des vaches allaitantes, ration sèche (déshydraté), ration foin, herbager avec pâturage.. ;
- pour les systèmes fromagers spécialisés : vente à un affineur, vente à un grossiste, vente en circuit- court, affouragement en vert, ration foin, pastoral, herbager.

La production laitière nationale est actuellement insuffisante pour alimenter l'industrie et ce sont presque 100 millions de litres de lait qui sont importés en complément (soit 17 % des besoins de l'industrie).

La production fromagère est constituée de 80 % de fromages affinés, de 17 % de fromages frais et de 3 % de fromages mi-chèvre et mélanges. Ce sont 32 % des exploitations qui valorisent toute ou une partie de leur production sous signe de qualité (appellation d'origine protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP), Label Rouge). Il existe aujourd'hui 14 AOP sur les fromages de chèvres. Elles représentent 6 % des fabrications totales. Les trois premières, en volume, sont le « Saint Maure de Touraine », le « Rocamadour », le « Selles sur Cher ».

ACTIVITÉS VISÉES

- Alimentation du troupeau
- Soins et surveillance des animaux
- Reproduction et renouvellement du troupeau
- Traite
- Gestion technique et économique de l'atelier caprin
- Transformation du lait

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Assurer le pilotage technico-économique d'un atelier caprin (unité capitalisable constitutive 1)
- Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage caprin (unité capitalisable constitutive 2)
- Réaliser les opérations relatives à la transformation et à son organisation (unité capitalisable complémentaire 3)

Blocs de compétences

RNCP34277BC01 — Assurer le pilotage technico-économique d'un atelier caprin

LISTE DE COMPÉTENCES

- Choix de conduite technique de l'atelier
- Organisation des activités de l'atelier

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP34277BC02 — Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage caprin

LISTE DE COMPÉTENCES

- Observation des animaux
- Organisation de l'intervention
- Réalisation de l'intervention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP34277BC03 — Réaliser les opérations relatives à la transformation et à son organisation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Organisation de l'atelier de transformation
- Mise en œuvre du process de transformation et d'affinage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le choix du système de production mis en œuvre par le chef d'exploitation aura des répercussions importantes sur l'organisation des activités. En effet, chaque système a ses particularités. Pour les systèmes laitiers, avec des

effectifs pouvant dépasser 500 chèvres, l'élevage est conduit en lot et une organisation centrée sur la traite. L'activité se déroule essentiellement en chèvrerie. Pour les systèmes fromagers, avec des troupeaux qui regroupent un nombre moyen de 70 chèvres, l'organisation du travail dépend de la traite, de la transformation, et de la commercialisation. L'activité implique des déplacements d'animaux vers les pâturages ou estives.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Éleveur caprin (et fromager)
- Responsable d'élevage en production caprine
- Salarié hautement qualifié en production caprine (et fromager)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 970
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 648 €
Selon la branche	6 437 € – 7 024 €
Prise en charge	Branches concernées
6 648 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 024 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 019 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande
6 437 €	CPNE de l'agriculture

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
Date de dernière délivrance possible	01/01/2024

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2264

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38335

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/cs>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34277/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	4
Parcours menés à terme	5
Taux d'achèvement	125 %
Période	03/2022 – 05/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	18
Montant total engagé	72 945 €
Coût moyen par dossier	4 053 €
Durée moyenne	561 h

Période	09/2020 – 09/2023
France compétences	43 %
Reste à charge titulaire	27 %
France Travail	25 %
Régions	5 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.